



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable**Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques
et de sécurité en navigation intérieure****Soixantième session**

Genève, 16-18 février 2022

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Navigation de plaisance**Résultats des cinquième et sixième réunions du groupe
de travail informel de la navigation de plaisance****Note du secrétariat****Mandat**

1. Le présent document est soumis conformément au projet de budget-programme pour 2021, titre V (Coopération régionale pour le développement), chapitre 20 (Développement économique en Europe), programme 17 (Développement économique en Europe) (A/76/6 (Sect. 20), par. 20.76).
2. Le groupe de travail informel de la navigation de plaisance a tenu sa cinquième réunion les 10 et 11 février 2020, à Genève, et sa sixième réunion le 2 novembre 2021 sous forme de réunion virtuelle. On trouvera aux annexes I et II du présent document, respectivement, les résultats des cinquième et sixième réunions du groupe informel.
3. Le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure souhaitera peut-être prendre note des résultats des réunions du groupe informel et lui donner de nouvelles orientations.



Annexe I

Résultats de la cinquième réunion du groupe de travail informel de la navigation de plaisance

1. Le groupe de travail informel de la navigation de plaisance (ci-après le groupe informel) a tenu sa cinquième réunion les 10 et 11 février 2020, à Genève, juste avant la cinquante-sixième session du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3), qui s'est tenue du 12 au 14 février 2020.
2. Ont participé à la réunion :
 - M. O. Stræte (Autorité maritime norvégienne) ;
 - M^{me} C. Paddison (Association européenne de navigation de plaisance (EBA)) ;
 - M. E. Vardi (International Sailing Schools Association (ISSA)) ;
 - M. A. Starovoit (Free Boating Association) ;
 - M^{me} V. Ivanova (secrétariat).
3. Le secrétariat a informé les participants que les représentants de l'Agence finlandaise de sécurité des transports et de l'Office fédéral des transports de la Suisse n'étaient pas en mesure d'assister à la réunion.

I. Ouverture et adoption de l'ordre du jour

4. Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :
 - I. Ouverture et adoption de l'ordre du jour.
 - II. Adoption du procès-verbal de la quatrième réunion du groupe informel.
 - III. Résultats de la soixante-troisième session du Groupe de travail des transports par voie navigable.
 - IV. Échange d'informations sur la situation actuelle du secteur.
 - V. Modules des examens de contrôles de connaissances du CEVNI.
 - VI. Réponses au questionnaire de collecte d'informations sur la formation des conducteurs de bateaux de plaisance.
 - VII. Certificat international de conducteur de bateau de plaisance et application de la résolution n° 40.
 - VIII. Promotion de la navigation de plaisance et du tourisme nautique dans les États membres.
 - IX. Questions diverses.
 - X. Réunion suivante.

II. Adoption du procès-verbal de la quatrième réunion du groupe informel

5. Le groupe informel a adopté le procès-verbal de sa quatrième réunion, tenue les 17 et 18 juin 2019 à Genève (document informel IWG_RN/2019/8).

III. Résultats de la soixante-troisième session du Groupe de travail des transports par voie navigable

6. Les participants ont pris note des informations fournies par le secrétariat sur les décisions prises par le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) à sa

soixante-troisième session qui présentaient un intérêt pour les activités du groupe informel (document ECE/TRANS/SC.3/210) :

- a) L'adoption du Livre blanc sur les progrès, les réalisations et l'avenir du transport durable par voie navigable, qui avait été transmis au Comité des transports intérieurs pour approbation à sa quatre-vingt-deuxième session ;
- b) L'adoption du programme de travail du Groupe de travail des transports par voie navigable pour l'exercice 2020-2021, qui avait été mis en conformité avec la nouvelle stratégie du Comité ;
- c) L'adoption de l'amendement 2 à l'annexe IV de la résolution n° 40, révision 4 ;
- d) Le débat sur la gestion de la circulation des bateaux d'excursions journalières et des bateaux de tourisme dans les villes européennes.

IV. Échange d'informations sur la situation actuelle du secteur

7. M^{me} Ivanova a donné au groupe informel des informations concernant :

- a) Les spécimens de certificat international de conducteur de bateau de plaisance transmis par l'Afrique du Sud, l'Irlande et la Lituanie, et un spécimen de certificat renouvelé transmis par la Finlande, qui étaient disponibles dans la base de données des spécimens de certificats internationaux de conducteur de bateau de plaisance de la CEE ;
- b) Les consultations avec le Kirghizstan relatives à l'application du certificat international de conducteur de bateau de plaisance ;
- c) Les demandes de renseignements émanant de plaisanciers à propos du certificat international de conducteur de bateau de plaisance qu'avait reçues le secrétariat depuis la quatrième réunion du groupe informel.

8. M. Vardi a mis les participants au courant : a) des activités en cours de l'ISSA dans le domaine de l'élaboration de programmes de formation et d'examens en ligne, notamment le projet MedSkippers et autres faits nouveaux ; et b) de l'utilisation éventuelle du CEVNI dans le cadre des programmes de formation des plaisanciers en Israël.

9. M^{me} Paddison a informé le groupe informel de la prise de position de l'EBA sur la navigation autonome en ce qui concernait les bateaux de plaisance, qui avait été approuvée par l'assemblée générale de l'EBA et communiquée par celle-ci au secrétariat.

10. M. Stræte a fait le point sur la situation en matière de délivrance des certificats internationaux de conducteur de bateau de plaisance en Norvège : en 2019, 173 certificats avaient été délivrés, ce qui représentait une légère augmentation par rapport aux années précédentes, et l'Autorité maritime norvégienne envisageait d'en délivrer pour les voies navigables, mais la demande en la matière était plutôt faible.

11. M. Starovoit a informé le groupe informel des travaux en cours de la Free Boating Association concernant : a) l'ouverture à la navigation de plaisance du tronçon Pripyat de 70 kilomètres de la voie navigable E 40, qui comprenait quatre itinéraires touristiques ; b) un voyage d'essai de la voie navigable E 40 de la mer Baltique à la mer Noire ; c) la coopération avec l'Académie maritime d'Odessa, en particulier la mise au point d'un simulateur pour la formation pratique des plaisanciers, qui serait disponible en ligne ; d) l'élaboration de programmes de formation pour l'exploitation commerciale de petits bateaux à passagers.

V. Modules des examens de contrôle des connaissances du CEVNI

12. M^{me} Paddison a présenté la proposition de catalogue de questions pour les examens de contrôle des connaissances du CEVNI établie par l'EBA. Le Groupe d'experts du CEVNI avait examiné le document à sa trente et unième réunion (5 novembre 2019), l'avait approuvé en général et avait accepté de poursuivre la coopération avec le groupe informel sur cette question ainsi que de fournir des conseils techniques, si nécessaire. M^{me} Ivanova a indiqué

qu'aucune observation supplémentaire des membres du Groupe d'experts du CEVNI n'avait été reçue par le secrétariat.

13. M^{me} Ivanova a présenté aux participants la deuxième version du catalogue de questions pour les examens de contrôle des connaissances du CEVNI.

15. Le groupe informel a convenu de ce qui suit :

- Le titre devrait être « Catalogue de questions de la CEE pour les examens de contrôle des connaissances des plaisanciers concernant le CEVNI » ;
- Le nombre cible de questions dans le catalogue devait être de 90, et le nombre recommandé de questions lors de l'examen, de 30 ;
- Les questions feraient l'objet d'une actualisation après la révision du CEVNI ;
- Les questions devaient être formulées de manière simple afin qu'elles soient claires pour les candidats ;
- Les graphiques utilisés dans les questions pouvaient être des figures du CEVNI ou des cartes électroniques portant des signes et symboles du CEVNI. L'utilisation de photographies à des fins d'examen a également été envisagée ;
- Il convenait de s'assurer que les candidats comprenaient que le CEVNI utilisait le système métrique.

16. Le groupe informel a approuvé le projet de structure et d'étendue du catalogue de questions.

17. M. Vardi a communiqué des exemples de questions pour un contrôle en ligne des connaissances du CEVNI, récemment élaborées par l'ISSA. Le groupe informel a estimé qu'il était souhaitable d'analyser les catalogues de questions actuellement utilisés.

18. Le groupe informel a décidé des étapes suivantes et du calendrier de ses travaux futurs.

II. Réponses au questionnaire sur la candidature au certificat international de conducteur de bateau de plaisance, l'enseignement et la formation

19. Pour donner suite de la décision prise par le groupe informel à sa quatrième réunion, le secrétariat a informé celui-ci des travaux entrepris pour classer en plusieurs catégories les informations sur les cours de formation à l'intention des plaisanciers. Il a été demandé au secrétariat de poursuivre ce travail et de diffuser aux membres du groupe informel un compte rendu détaillé des réponses reçues.

VI. Certificat international de conducteur de bateau de plaisance et application de la résolution n° 40

20. M^{me} Ivanova a présenté la version récapitulative de la résolution n° 40. Il a été demandé au secrétariat de vérifier le titre de l'organisme agréé pour la délivrance du certificat international de conducteur de bateau de plaisance et d'établir un amendement à l'annexe IV de la résolution n° 40, si nécessaire.

VII. Promotion de la navigation de plaisance et du tourisme nautique dans les États membres

21. Le groupe informel a rappelé l'intérêt qu'avait exprimé l'Islande pour appliquer la résolution n° 40. Il a demandé au secrétariat et aux membres du groupe qui avaient des contacts de travail réguliers avec les administrations islandaise et suédoise de se mettre en rapport avec celles-ci à propos de la question de l'application de la résolution n° 40 et de fournir des informations complémentaires.

22. M. Starovoit a informé le groupe informel des propositions de la Free Boating Association concernant les recommandations relatives à la procédure d'examen et aux

exigences médicales en matière d'aptitude des candidats, visant à promouvoir l'application de la résolution n° 40.

VIII. Questions diverses : la base de données de spécimens de certificat international de conducteur de bateau de plaisance de la CEE

23. Le groupe informel a recommandé au Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure de mettre la base de données des spécimens de certificat international de conducteur de bateau de plaisance en conformité avec la liste des pays qui appliquaient la résolution n° 40.

IX. Réunion suivante¹

24. Le groupe informel a décidé de tenir sa réunion suivante à Genève, si possible les 5 et 6 octobre 2020, juste avant la soixante-quatrième session du Groupe de travail des transports par voie navigable. Il a indiqué que, pour que ses activités soient couronnées de succès, il convenait qu'un plus grand nombre d'administrations y participent, et a demandé au secrétariat d'envoyer des invitations.

¹ *Note du secrétariat* : En raison de l'épidémie de COVID-19, la sixième réunion du groupe a été reportée au mois de novembre 2021.

Annexe II

Résultats de la sixième réunion du groupe de travail informel de la navigation de plaisance

1. Le groupe de travail informel de la navigation de plaisance (ci-après le groupe informel) a tenu sa sixième réunion le 2 novembre 2021 sous forme de réunion virtuelle, juste avant la soixante-cinquième session du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3), qui s'est tenue du 3 au 5 novembre 2021.
2. Ont participé à la réunion :
 - M. K. Patrakka (Bureau finlandais des transports et des communications) ;
 - M^{me} C. Paddison (Association européenne de navigation de plaisance (EBA)) ;
 - MM. E. Vardi et T. Lipski (International Sailing Schools Association (ISSA)) ;
 - MM. A. Starovoit et A. Nunikyan (Free Boating Association) ;
 - M^{me} V. Ivanova (secrétariat).
3. L'Autorité maritime norvégienne a informé le groupe informel qu'elle n'était pas en mesure de participer à cette réunion.

I. Ouverture et adoption de l'ordre du jour

4. M^{me} Ivanova, qui a ouvert la réunion, a évoqué la longue pause des activités du groupe informel et a invité ses membres à poursuivre les travaux prévus lors des précédentes réunions.
5. Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :
 - I. Ouverture et adoption de l'ordre du jour.
 - II. Adoption du procès-verbal de la cinquième réunion du groupe informel.
 - III. Résultats de la soixante-quatrième session du Groupe de travail des transports par voie navigable.
 - IV. Situation actuelle du secteur de la navigation de plaisance, incidences de l'épidémie de COVID-19 et enseignements tirés de l'expérience.
 - V. Modifications du projet de sixième révision du Code européen des voies de navigation intérieure pouvant concerner les petits bateaux et les bateaux de plaisance.
 - VI. Modules des examens de contrôle des connaissances du CEVNI.
 - VII. Certificat international de conducteur de bateau de plaisance et application de la résolution n° 40.
 - VIII. Questions diverses.
 - IX. Réunion suivante.

II. Adoption du procès-verbal de la cinquième réunion du groupe informel

6. Le secrétariat a mentionné que l'EBA avait soumis des observations sur le projet de procès-verbal de la cinquième réunion du groupe, qui s'était tenue les 10 et 11 février 2020 à Genève. Le groupe informel a adopté le procès-verbal tel que mis au point définitivement par le secrétariat (document informel IWG_RN/2020/5).

III. Résultats de la soixante-quatrième session du Groupe de travail des transports par voie navigable

7. Les participants ont pris note des informations fournies par le secrétariat sur les décisions prises par le Groupe de travail des transports par voie navigable à sa soixante-quatrième session qui présentaient un intérêt pour les activités du groupe informel (document ECE/TRANS/SC.3/213) :

- a) Mise en œuvre de la Stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030 ;
- b) Incidences de l'épidémie de COVID-19 sur la navigation intérieure et enseignements tirés de l'expérience ;
- c) Adoption de la liste actualisée des installations de réception pour le transfert des déchets produits à bord des bateaux en tant que résolution n° 99 ;
- d) Amendement à l'annexe 4 de la résolution n° 40 et demandes de renseignements de plaisanciers concernant des cas où le certificat international de conducteur de bateau de plaisance n'avait pas été accepté par les autorités compétentes du pays dont le titulaire était citoyen ou résident, leur certificat ayant été délivré dans un autre pays.

8. Les participants ont pris note des informations concernant : a) la nouvelle adresse du site Web de la CEE et de la page Web du groupe informel ; et b) le nouveau format de la base de données de spécimens de certificat international de conducteur de bateau de plaisance de la CEE.

IV. Situation actuelle du secteur de la navigation de plaisance, incidences de l'épidémie de COVID-19 et enseignements tirés de l'expérience

9. Les participants ont échangé des renseignements sur les incidences de l'épidémie de COVID-19 sur la navigation de plaisance en Finlande, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Ukraine, ainsi que pour les membres de l'EBA et de l'ISSA. Ont été mentionnés les éléments suivants :

- a) L'épidémie de COVID-19 avait d'abord eu des incidences négatives importantes sur la navigation de plaisance ;
- b) La navigation de plaisance sur les voies navigables intérieures et dans les zones côtières et maritimes avait cessé, les habitants ayant reçu l'ordre de rester chez eux ;
- c) La navigation de plaisance n'était en général pas explicitement visée par la législation déterminant les mesures exceptionnelles et les différentes dispositions appliquées par les pays, ce qui avait créé aux plaisanciers des difficultés supplémentaires pour passer les frontières ;
- d) La formation théorique avait été réalisée principalement en ligne et la formation pratique avait été reportée ;
- e) Les bateaux de plaisance (en particulier ceux stationnés à l'étranger) avaient été délaissés pendant des périodes plus longues que prévu, ce qui avait entraîné des problèmes d'entretien.

10. Les participants ont fait savoir que la demande de petits bateaux et de bateaux de plaisance avait augmenté pendant la pandémie.

11. M^{me} Paddison a indiqué que la situation des plaisanciers britanniques avait été aggravée par les problèmes liés au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

12. Le groupe informel a pris note de l'exposé de M. Lipski sur le projet MedSkippers. M^{me} Ivanova a signalé que le certificat international de conducteur de bateau de plaisance pourrait être pris en compte lors de l'élaboration de cours de formation pour les conducteurs de bateau professionnels.

V. Modifications du projet de sixième révision du Code européen des voies de navigation intérieure pouvant concerner les petits bateaux et les bateaux de plaisance

13. Le Groupe a pris note de l'exposé présenté par le secrétariat concernant l'achèvement du projet de sixième révision du Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) en 2021, des principales modifications apportées au projet et des dispositions modifiées qui pourraient être applicables aux petits bateaux et aux bateaux de plaisance ou de sport. Après l'adoption par le Groupe de travail des transports par voie navigable, la sixième révision du CEVNI (CEVNI 6) serait publiée en version papier et en ligne et pourrait être téléchargée sur le site Web de la CEE.

14. Le secrétariat a encouragé les membres du groupe informel, une fois que le CEVNI 6 aurait été adopté, à diffuser cette information auprès des administrations, des plaisanciers et des autres acteurs concernés.

VI. Modules des examens de contrôle des connaissances du CEVNI

15. Le groupe informel a pris note de la proposition de structure des modules du catalogue de questions de la CEE destiné à contrôler les connaissances des plaisanciers concernant le CEVNI (annexe I de la résolution n° 40), actualisée par le secrétariat sur la base des décisions prises par le groupe à sa cinquième réunion et modifiée conformément au projet de CEVNI 6 (document informel IWG_RN/2021/2).

16. Le groupe informel n'a pas formulé d'observations concernant les propositions de modification de la structure des modules. Sur proposition de M^{me} Paddison, le groupe a décidé de revenir sur ce point à sa réunion suivante et a demandé au secrétariat d'établir une version récapitulative.

17. Le groupe informel a rappelé les décisions prises à sa cinquième réunion et a convenu de la poursuite des travaux sur les modules, à savoir en particulier :

- Établir pour la soixantième session du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure un document de travail dans lequel serait énoncée une proposition générale de catalogue de questions de la CEE pour l'examen de contrôle des connaissances des plaisanciers concernant le CEVNI ;
- Mettre définitivement au point, à sa réunion suivante, les modules « Généralités », « Dispositions générales » et « Prévention de la pollution des eaux et élimination des déchets produits à bord des bateaux » ;
- Transmettre le projet définitif de catalogue au Groupe d'experts du CEVNI pour examen.

VII. Le certificat international de conducteur de bateau de plaisance et l'application de la résolution n° 40

18. Le secrétariat a fourni au groupe informel des renseignements sur : a) le spécimen de certificat international de conducteur de bateau de plaisance communiqué par l'Administration lituanienne de la sécurité des transports ; et b) la situation actuelle de l'application de la résolution n° 40 en Pologne.

19. Le secrétariat a mis le groupe informel au courant des demandes de renseignements reçues des plaisanciers en 2020-2021. Le Groupe a convenu qu'elles pourraient être pertinentes pour les directives relatives à l'application de la résolution n° 40 et a décidé de débattre d'une éventuelle révision des directives à sa réunion suivante.

VIII. Questions diverses

20. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

IX. Réunion suivante

21. Le groupe informel a décidé de tenir sa septième réunion sous la forme d'une réunion en ligne d'une journée au début du mois de mars 2022.
